

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUVELLE-AQUITAINE

Comité Social Territorial - NOUVELLE-AQUITAINE - CST

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 8 décembre 2022, à 17h30 s'est réuni le bureau de vote, institué par la délibération 2022-1746.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les conditions prévues par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 et composé comme suit :

Président : Pierre CHERET (excusé) Suppléant : Bénédicte MOUCLIER

Secrétaire : Ingrid PLOCOSTE (excusée) Suppléant : Frédérique BEAUDOUIN

Délégués de Listes

Représentants des organisations syndicales :

FO : Laurent MARCHAT

CGT : Franck BORSATO

UNSA : Alain LESCURE

FSU : Christophe NOUHAUD

FA-FPT : Yves CHAINEAU

CFDT : Jean-François LOUINEAU (excusé) Suppléant : Sabrina PAWLAK

Clôture du scrutin

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 17 heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.







Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				8119
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	1724	1477	3201	
Nombre de votes exprimés	1668	1441	3109	
Nombre de votes blancs	36	36	72	
Nombre de votes nuls	20	0	20	
Taux de participation				39,43%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	FO	292
	CGT	704
	UNSA	407
	FSU	721
	FA-FPT	486
	CFDT	499

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	15
Nombre de représentants suppléants à élire	15

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{3109}{15} = \boxed{207,27}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
FO	292	1
CGT	704	3
UNSA	407	1
FSU	721	3
FA-FPT	486	2
CFDT	499	2
Total des sièges attribués		12

12 siège(s) attribués au quotient

3 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
FO	146	0
CGT	176	0
UNSA	203,5	1
FSU	180,25	0
FA-FPT	162	0
CFDT	166,33	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
FO	146	0
CGT	176	0
UNSA	135,67	0
FSU	180,25	1
FA-FPT	162	0
CFDT	166,33	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 3ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
FO	146	0
CGT	176	1
UNSA	135,67	0
FSU	144,2	0
FA-FPT	162	0
CFDT	166,33	0

Le 3ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat





Proclamation des résultats



Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	FO	1
	CGT	4
	UNSA	2
	FSU	4
	FA-FPT	2
	CFDT	2
Total		15

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

15 sièges titulaires à pourvoir - 15 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	1	Titulaire	Laurent MARCHAT	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Caroline BARTHE	Attaché principal
	4	Titulaire	Eduardo BARZANA	Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement
		Titulaire	Francoise PRIOU	Directeur territorial
		Titulaire	Philippe LAJOINIE	Adjoint technique territorial
		Titulaire	Guillaume FONTAINE	Attaché
		Suppléant	Philippe MEYLEU	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Philippe CRUCHET	Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement
		Suppléant	Mylene MADELRIEUX	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Emilie CRETEUR	Adjoint technique territorial
	2	Titulaire	Amelie COHEN-LANGLAIS	Attaché principal
		Titulaire	Alain LESCURE	Agent de maîtrise
		Suppléant	Veronique DUBERNAT	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Bruno VIGNES	Ingénieur principal
	4	Titulaire	Christophe NOUHAUD	Attaché principal
		Titulaire	Valerie LAINE	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Titulaire	Jean DORTIGNACQ	Attaché principal
		Titulaire	Karine RODRIGUES	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Jerome DEFRAIN-MEUNIER	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
		Suppléant	Veronique AUDHUY	Attaché principal
		Suppléant	Didier BABULLE	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Hugues PALCY	Agent de maîtrise principal
	2	Titulaire	Caroline CHARRUYER	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

		Titulaire	Yves-Georges CHAINEAU	Directeur territorial
		Suppléant	Florence GHIOLDI	Attaché
		Suppléant	Laurent CHASSEPORT	Agent de maîtrise
	2	Titulaire	Jean-Francois LOUINEAU	Attaché
		Titulaire	Sabrina PAWLAK	Attaché principal
		Suppléant	Dominique VIVIEN	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
		Suppléant	Maria GUTIERREZ	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Au total, sont élus :

- 6 titulaires femmes et 9 titulaires hommes
- 8 suppléants femmes et 7 suppléants hommes

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Néant

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Bordeaux, jeudi 8 décembre 2022


Le Président





Le Secrétaire





Les délégués de listes

Yves CHAINEAU (FA-FPT) 

Laurent Franchot 

BONSAITO Franck CGT 

Q-NUMERO RSJ 

PAWLAK Sabrina Cfdt 

Alain L'ESCURIE 